

COMMUNIQUE de PRESSE

Lyon, le 23 février 2016

Lancement d'un portail patient régional : un accès unique pour gérer son parcours de santé

Le 20 janvier 2016, le Comité de pilotage des systèmes d'information de santé¹ de la région Auvergne-Rhône-Alpes, animé par l'Agence régionale de santé, a **officiellement lancé le portail régional de services pour les patients : myHop**.

Né d'une initiative des Hospices Civils de Lyon, le portail patient offre désormais un **point d'entrée unique à l'usager (myHop) pour accéder à ses informations personnelles et interagir avec les professionnels de santé** qui assurent sa prise en charge, quel que soit son parcours. Ce projet est inédit à l'échelle d'une région et constitue un **maillon essentiel du futur Service Public d'Information en Santé** (Mesure 10 de la loi de santé).

Un accès unique aux services innovants déjà disponibles

Le portail, offre des services très concrets aux près de 100 000 patients qui disposent d'un compte d'accès. Ils peuvent ainsi :

- ▶ Dans le cadre d'une grossesse : **s'inscrire en ligne à la maternité et répondre à un questionnaire pour détecter une éventuelle grossesse à risque**. Mis en œuvre aux Hospices Civils de Lyon (HCL), ce service est actuellement utilisé par près de 600 patientes chaque mois.
- ▶ Pour tous les patients : avoir la possibilité de **poser des questions ciblées aux professionnels qui assurent leur prise en charge** et d'avoir ainsi des réponses rapides entre deux venues au sein de l'établissement. Ce service, est ouvert depuis 2015 au Centre Léon Bérard.
- ▶ Pour les patients atteints d'une maladie chronique : **être suivi à domicile** (suivi quotidien, envoi périodique des résultats, éducation thérapeutique, etc.) Ce service est proposé par les HCL aux patients diabétiques porteurs d'une pompe à insuline sous cutanée.
- ▶ Dans le cadre de la prise en charge du Handicap ou d'une maladie chronique : **gérer facilement les demandes auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** : il s'agit d'une des fonctionnalités du service COMPILIO, carnet de soins numérique porté par l'association R4P (Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes).
- ▶ **Gérer des RDV** : demander un rendez-vous, vérifier les dates et horaires.
- ▶ Disposer des documents relatifs à la prise en charge.

¹ L'ARS fait partie et anime le comité de pilotage des systèmes d'information de santé, dans lequel seront représentés : Les usagers avec le Collectif Inter-Associatif Sur la Santé (CISS), l'Ordre régional des médecins, l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins, pharmaciens, et infirmiers, les Conseils Départementaux de l'Isère, la Drôme, la Loire, l'Ardèche, et la métropole de Lyon, l'Assurance Maladie, la Commission régionale des systèmes d'information en santé.

Au-delà des services existants, l'annonce faite le 20 janvier dernier marque le lancement d'une **phase de généralisation**.

Portée par le CISS-RA (Collectif Inter-Associatif des Usagers de la Santé) et le GCS SISRA (Groupement de Coopération Sanitaire Système d'information Santé Rhône-Alpes), celle-ci va s'échelonner sur plusieurs années.

En 2016, 9 établissements de santé² vont s'engager dans la démarche en plus des deux établissements dont les portails sont déjà ouverts (les Hospices Civils de Lyon et le Centre Léon Bérard).

Toutes les étapes du parcours de santé seront concernées

Ce projet est issu de l'hôpital et se développe d'abord avec les établissements de santé de la région, mais il a vocation à s'ouvrir pour l'ensemble du parcours de santé, y compris à la médecine de ville.

Ainsi, dans le cadre du programme Pascaline (www.pascaline-sante.com), de nouveaux services tels que le suivi des parcours ambulatoires, l'interaction avec les plateformes territoriales d'appui (PTA) ou encore le carnet de vaccination électronique seront également mis à disposition de l'utilisateur via ce portail unique.

L'objectif est de généraliser le projet pour l'ensemble de la région dans un délai de 5 ans, et **mettre à disposition de l'utilisateur un portail unique dédié à son parcours de santé** : quels que soient les établissements sanitaires qu'il est amené à fréquenter et les professionnels de santé de ville avec lesquels il est en relation.

Avec l'ouverture de ce service, c'est un champ nouveau et prometteur qui s'ouvre au patient dans la perspective de le **rendre véritable acteur de son parcours de santé**. Pour autant, c'est aussi **une démarche qui fait évoluer les modalités d'échange entre patient et soignant** et qui aura un impact organisationnel fort pour les professionnels de santé.

Contact presse

Amélie RUBIO

04 27 86 57 72

Délégation à l'information et à la communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 1000 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Moulin, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

² CHU de Grenoble (38) - GH Mutualiste de Grenoble (38) - CHU de Saint Etienne (42) - CH Alpes Léman (74) - CH de Thonon (74) - Hôpitaux du Mont Blanc (74) - Hôpital Nord Ouest (69) - CH Pierre Oudot (38) - CH de Vienne (38)

